

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°020

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FÉVRIER 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 février 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoint au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI

Monsieur Marc RUER

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Madame Akoua Marie KOUAME

Madame Sandrine LE MOINE

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Jean-François MONINO

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Sophie VALLY

Monsieur Mohamed Fathi TLILI

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Pascal BEAUDET

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Thérèse MBONDO

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Sylvie DUCATTEAU

**Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/Mission Agenda
21**

**OBJET : Rapport annuel développement durable - Débat d'Orientations
Budgétaires (DOB 2019).**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1-1 et D2311-15,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 pour la programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement n°1,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2), notamment son article 255,

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011),

Vu la délibération n° 215 du Conseil municipal du 12 juillet 2012 approuvant le premier plan d'action Agenda 21 d'Aubervilliers 2012-2014,

Vu la délibération n° 257 du Conseil municipal du 17 septembre 2015 approuvant les propositions d'actions à retenir pour Aubervilliers dans le cadre de la mise en oeuvre du "Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent" du Collectif national pour une transition citoyenne,

Vu la délibération n° 306 du Conseil municipal du 19 novembre 2015 approuvant la résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune intitulée "Vers un modèle de développement plus soutenable",

Vu la délibération n° 031 du Conseil municipal du 14 février 2018 attestant de la présentation effective à l'organe délibérant de la collectivité lors du débat d'orientation budgétaire (budget primitif 2018) du rapport annuel développement durable 2017 de la commune d'Aubervilliers,

Vu la délibération n°032 du Conseil municipal du 14 février 2018 approuvant la stratégie et le plan d'action du second Agenda 21 d'Aubervilliers à mettre oeuvre jusqu'en 2021,

Considérant que la Ville d'Aubervilliers est une collectivité de plus de 50 000 habitants,

Prend acte par 46 pour

DELIBERE :

PREND ACTE de la présentation effective du rapport annuel (2018) sur la situation en matière de développement durable de la Commune d'Aubervilliers (débat d'orientation budgétaire 2019 – Commune d'Aubervilliers) à l'organe délibérant de la collectivité, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Reçu en préfecture le : 25/02/19
Publié le : 25/02/19
Certifié exécutoire : 25/02/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

